

Définitions

- **Potentiel de danger:** exprime l'intensité et la fréquence à laquelle un danger naturel peut survenir dans une zone définie [[cours d'EAU](#), Atlas hydrologique de la Suisse ; [Rec. Dangers dus aux crues](#), OFEE/OFAT/OFEFP].
- **Potentiel de dommages:** exprime les dommages que peuvent subir les biens à protéger (p. ex. vie humaine, biens matériels) exposés à un potentiel de danger [[cours d'EAU](#), Atlas hydrologique de la Suisse, modifié].
- **Vulnérabilité:** exprime la mesure dans laquelle un objet frappé par un danger naturel est endommagé; elle est indiquée par une valeur comprise entre 0 (aucun dommage) et 1 (dommage total) [[d'après Planat, 2009, p. 19](#)].